

TRIBUNE DE GENEVE : Courrier des lecteurs

Parution du lundi 16 mars 2009

A vos crayons, les législateurs !

Chêne-Bougeries, le 11 mars 2009

Clémence pour un pédophile ?

Oui, certainement. Quand on sait que cet homme avait déjà été condamné une première fois à seulement 18 mois de prison, au motif qu'il avait caché au juge, le nombre exact d'enfants abusés, dont ses deux fillettes. Oui, quand on parle de responsabilité « restreinte » pour un homme qui feint le repentir après l'énorme mensonge du début. Oui encore, quand on ne mentionne pas que cet homme était capable d'installer des programmes internet ou réparer des ordinateurs ? Alors là, chapeau. Il vous a eu, le bonhomme, avec son repentir et sa responsabilité restreinte...

Durant sa détention, a-t-il seulement eu un traitement adéquat pour ce genre de crime, à part les pilules données aux prisonniers pour réduire leur libido ?

Connaissant deux des fillettes abusées et leur maman, je me demande aussi, pourquoi la maman de jour n'a pas été autrement inquiétée par la justice, alors que les faits avérés se sont passés sous son toit ? Comment peut-elle affirmer n'avoir jamais entendu pleurer les enfants ? Pas remarqué que son mari n'était pas dans la chambre à coucher ? Comment se fait-il que cette personne continue à garder des enfants ? L'une des fillettes du couple a été rigoureusement empêchée de dire quoi que ce soit, par sa propre mère. A quand une nouvelle audition de cette fillette ?

L'article 64 du code pénal suisse prendrait ici, tout son sens. La RSR dans son Forum du 11 mars, nous révélait que 85% des crimes en Suisse, sont commis par des récidivistes. A vos crayons, messieurs les législateurs. Le sujet est plus que jamais d'actualité !

Leïla Elisabeth Pellissier